



Fritz Glauser, Président

Loi chocolatière : préparer la suite dès maintenant

En décembre 2015, l'OMC a décidé de supprimer toutes les aides à l'exportation dans un délai de cinq ans. La Suisse est concernée par cette décision dans le cadre de la loi chocolatière, qui permet d'exporter près de 45'000 t de céréales panifiables sous forme de produits transformés tels que les pâtes à pizza ou les biscuits.

Actuellement en consultation, l'alternative à la loi chocolatière proposée par le Conseil fédéral va dans la bonne direction, mais manque encore de matière pour sa mise en œuvre concrète et pour assurer une application d'une solution acceptable.

La Confédération ne doit pas simplement assurer des budgets (qui devront être revu à la hausse), mais également mettre en place des mesures d'accompagnement. La transparence du marché d'importation et d'exportation (quantité et qualité), le recensement des prix de la farine en Suisse et dans l'UE ainsi que le contrôle du trafic de perfectionnement actif doivent faire partie des nouvelles tâches de l'Administration et l'OFAG a vraisemblablement un rôle important à jouer.

Les nouvelles tâches citées ci-dessus auront principalement un rôle statistique, un objectif d'observation du marché et un lien étroit avec le Swissness et les taux d'auto-provisionnement. Il ne s'agit en aucun cas de maintenir un système actuel déguisé pour plaire à l'OMC, mais bel et bien de conserver une industrie de transformation en Suisse.

«L'alternative à la loi chocolatière proposée par le Conseil fédéral manque encore de matière pour assurer l'application d'une solution acceptable»



Pierre-Yves Perrin
Directeur

Augmentation du contingent tarifaire : une décision difficile mais nécessaire

Depuis les premières parcelles de blé panifiables récoltées cette année, les discussions vont bon train quant à l'approvisionnement indigène. Sans précipitation et sur la base de recensement des quantités effectivement réceptionnées par les centres collecteurs, la Commission « Marché Qualité Céréales » de swiss granum a fait une demande au Conseil fédéral pour augmenter de 30'000 t le contingent d'importation N°27 pour les céréales panifiables.

La décision de cette augmentation, qui se fera sur le premier semestre 2017, soit avant la prochaine récolte, n'a pas été facile, d'autant plus que près de 50'000 t de céréales panifiables ont été déclassées suite à une récolte 2015 excédentaire. Il faut cependant se rappeler qu'au printemps 2016, les céréales étaient belles et la récolte était prometteuse.

Pour des questions logistiques et économiques, il est cependant judicieux de travailler sur une année céréalière uniquement et de considérer les récoltes les unes après les autres.

Les 30'000 t supplémentaires sont nécessaires pour assurer l'approvisionnement des meuniers. Mais l'objectif de la FSPC est de conserver au minimum 85'000 hectares de céréales panifiables en Suisse, pour éviter tant que faire se peut ces augmentations, quitte à devoir déclasser des céréales de temps en temps.

Il reste maintenant à espérer que la récolte 2017 soit dans les normes, avec une qualité aussi bonne qu'en 2016 et une quantité permettant de couvrir les besoins indigènes.



Andrea Koch

Céréales panifiables : possibilités, pour la FSPC, d'influencer les prix aux producteurs

La FSPC s'engage, dans un système complexe de formation des prix, pour que les revenus des paysans soient les plus élevés possibles. La FSPC agit au niveau des différents facteurs ci-dessous, ce qui est particulièrement importants maintenant que les prix internationaux sont au plus bas.

• Prix à l'importation pour les céréales panifiables du contingent d'importation N°27

Chaque année, 70'000 tonnes de céréales panifiables sont importées dans le cadre du contingent tarifaire N°27. La protection à la frontière se monte à Fr. 23.-/dt depuis le 1^{er} octobre 2013, soit au maximum fixé dans l'Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr). En raison des prix internationaux actuellement très bas, un blé Premium (qui correspond à peu près à un blé de classe Top) peut être importé à environ Fr. 47.-/ dt. La FSPC s'engage pour que la protection à la frontière maximale soit augmentée à Fr. 30.-/dt, afin que les importations de blé se fassent au niveau du prix fixé par l'OIAgr de Fr. 53.-/dt pour du blé Top et que ces importations ne fassent pas pression sur les prix indigènes.

La FSPC s'engage également pour que les quantités importées ne dépassent pas les besoins réels des transformateurs et que le contingent d'importation ne soit augmenté qu'en cas de nécessité avérée, car cette protection quantitative ne doit pas être sous-estimée.

• Prix indicatif

La Commission « Marché Qualité Céréales » de swiss granum négocie les prix indicatifs. Les meuniers, commerçants, centres collecteurs et producteurs de céréales conviennent avant la récolte d'un prix adapté à la situation du marché indigène. Depuis 2015, les prix indicatifs sont découplés des prix à l'importation, afin de mieux valoriser les céréales suisses dans toute la chaîne de transformation et de maintenir les volumes de production et de transformation.

Les prix indicatifs sont actuellement de Fr. 52.-/dt pour le blé Top, Fr. 50.-/dt pour la classe I et Fr. 49.-/dt pour la classe II.

• Offre indigène

S'il y avait trop de céréales panifiables sur le marché, les centres collecteurs se verraient obligés de commercialiser leurs céréales à des prix plus bas, afin de vendre leur marchandise avant la récolte suivante. Comme le marché du blé fourrager est largement déficitaire, la FSPC déclassé les excédents de céréales panifiables dans le secteur fourrager et compense la différence de prix aux centres collecteurs, permettant ainsi aux producteurs de bénéficier des prix panifiables.

• Négociations entre les centres collecteurs et les moulins

Le prix final est négocié entre le centre collecteur et le commerçant ou le moulin. Lors des négociations, d'autres aspects entrent en jeu aux côtés du prix indicatif, du prix à l'importation et de l'offre indigène : la qualité des céréales et la valeur de « l'origine suisse ». La FSPC s'engage pour une bonne qualité des céréales et pour la mise en œuvre homogène des critères de qualité lors de la prise en charge. Comme tous les échelons se sont mis d'accord pour un prix indicatif, les commerçants et les meuniers doivent s'engager à le payer.

• Communication

La FSPC est membre de l'Association « Pain suisse », qui fait la promotion du pain et des produits de boulangerie élaborés avec des céréales suisses. L'objectif est de mettre en valeur ces produits indigènes dans une alimentation équilibrée.

Plus d'infos sous www.painsuisse.ch



Bruno Wagner

Maintenir l'attrait des céréales malgré la baisse de la protection à la frontière

Bruno Wagner (SG) est membre du Comité depuis le mois de novembre 2015. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante :

« La culture des céréales en Suisse est devenue un grand défi. La protection à la frontière diminue constamment et nous devenons de plus en plus dépendants des prix mondiaux. Les céréales fourragères en particulier ne sont quasiment plus rentables sans contribution spécifiques. Au Comité, je m'engage pour que les céréales soient au moins aussi attractives que les jachères florales.»